



**Direction Générale des Services**

Direction de l'Autonomie

DA-Vie Sociale à Domicile

Affaire suivie par : Mme VIDAL DE LA BLACHE

Poste: 01 39 07 79 19

**2012-CG-4-3820**

## **RAPPORT AU CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 21 décembre 2012

### **POLITIQUE B03 RENFORCER L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPÉES**

#### **PROROGATION DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DU CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR POUR ADULTES HANDICAPÉS LA CASCADE DE RAMBOUILLET**

<b>Code</b>	<b>B 03</b>
<b>Secteur</b>	<b>Accompagner l'autonomie et la compensation des handicaps dans leur projet de vie à domicile</b>
<b>Programme</b>	<b>Vie sociale à Domicile des Personnes Handicapées</b>

L'avenant proposé a pour objet de proroger jusqu'au 31 décembre 2013 le contrat d'objectifs et de moyens signé en 2007 entre le Conseil Général et l'Association Confiance-Pierre Boulenger, pour le fonctionnement du centre d'accueil de jour pour adultes handicapés « La Cascade ».

Il est proposé de prolonger ce contrat d'une durée initiale de cinq ans (du 19 octobre 2007 au 18 octobre 2012) jusqu'au 31 décembre 2013, afin de prendre en compte les éléments qui seront retenus dans le cadre de l'appel à projet, qui fait suite à la programmation votée le 23 mars 2012. L'appel à projet relatif aux accueils de jour pour personnes handicapées doit être lancé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013. Il permettra de clarifier les projets d'ouverture et d'accroissement des structures et de repositionner ce contrat sur un effectif qui tiendra compte des arbitrages réalisés.

**Le centre d'accueil de jour " LA CASCADE "**, situé 6 rue Gustave Eiffel à Rambouillet (78120) a été autorisé le 29 septembre 2005 pour une capacité de 24 places.

Il est ouvert administrativement depuis le 1<sup>er</sup> février 2007 et a ouvert au public le 16 avril 2007.

La prise en charge de ce type de structures innovantes correspond aux orientations du schéma troisième génération d'organisation sociale et médico-sociale du Département des Yvelines

2010-2015 voté le 28 mai 2010 et à la programmation 2012-2018 des équipements et services sociaux et médico-sociaux du Département des Yvelines votée le 23 mars 2012.

Le centre d'accueil de jour La Cascade est ouvert aux adultes handicapés mentaux âgés de plus de 18 ans ayant une déficience intellectuelle moyenne. L'accès est réservé aux personnes bénéficiant d'une orientation CDAPH et reconnus temporairement ou définitivement inaptes au travail. Elles sont accueillies sur la base d'une durée hebdomadaire qui varie d'un temps partiel à un temps plein selon les situations.

Le centre d'accueil de jour s'inscrit dans une logique de proximité géographique des lieux de résidence des personnes accueillies. Les places sont réservées prioritairement aux ressortissants des Yvelines. Les personnes habitant hors du département doivent bénéficier d'une prise en charge du département de leur domicile de secours.

Cette structure est un lieu d'accueil et d'écoute, géré par une petite équipe, à partir d'une formule souple à temps partiel basée sur l'animation et la vie sociale. Le développement des centres d'accueils de jour en tant qu'alternative au placement en institution, vise à maintenir les liens familiaux et sociaux des familles concernées, soulager les aidants et favoriser la vie sociale à domicile.

L'Association CONFIANCE-Pierre Boulenger, dont le siège est situé 32, rue Sadi Carnot à Rambouillet, est gestionnaire de neuf structures organisées en pôles d'activité. A ce jour plus de 400 enfants et adultes sont pris en charge par les différentes structures de l'Association. L'encadrement représente une équipe de 140 professionnels (voir détail en ANNEXE 1, ci-jointe).

Ce centre d'accueil de jour a un taux d'occupation en constante augmentation depuis son ouverture. Il est ouvert 220 jours par an, soit 5 jours par semaine pour un encadrement de 8 ETP. Il a accueilli 32 personnes en 2011.

**Le Département finance depuis 2007** le fonctionnement du centre d'accueil de jour " La Cascade ", dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens, sous la forme d'une dotation globale.

La dotation globale fixée annuellement est arrêtée chaque année par le Président du Conseil Général, à partir du budget de fonctionnement de l'établissement, au vu du bilan d'activité de l'année N-1 et du budget prévisionnel de l'année N.

Cette dotation est versée en deux fois selon les modalités suivantes :

✓ 50 % du montant de la dotation de l'année N-1 pour douze mois, au titre d'un acompte, payable au cours du mois de janvier de l'année N, sur demande du gestionnaire ;

✓ le solde, payable au cours du mois qui suit l'arrêté de tarification signé par le Président du Conseil Général, sous réserve de la transmission du bilan d'activité de l'année N-1, aux services de la Direction de l'Autonomie, sur demande du gestionnaire. Ce bilan d'activité est établi chaque année sur la base d'une **évaluation quantitative et qualitative**.

**Au titre de l'année 2012**, la dotation retenue est de **447 539 €**.

La dotation globale 2013 sera arrêtée comme chaque année par le Président du Conseil Général et versée selon les mêmes conditions.

La dotation est prélevée sur les crédits disponibles au chapitre 65 article 6568 du budget départemental de l'exercice concerné.

Si ces propositions vous agréent, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

# ANNEXE 1

## L'Association CONFIANCE-Pierre Boulenger

L'Association CONFIANCE-Pierre Boulenger, dont le siège est situé 32, rue Sadi Carnot à Rambouillet, est gestionnaire de neuf structures organisées en pôles d'activité :

### Pôle « EDUCATIF » :

- **Un Institut Médico-Educatif**, l'IME « Le Castel » (Gazeran), il accueille 55 enfants et adolescents en situation de handicap mental. C'est le premier établissement ouvert par l'association en 1964.
- **Un Institut Médico-Professionnel**, l'IMPRO « Le Moulin » (les Essarts le Roi) accueillant 27 adolescents et jeunes adultes de 15 à 20 ans,
  - ↳ Externat mixte de 7 places
  - ↳ Internat de semaine (filles) de 20 places
- **Un Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile**, SESSAD « la Courte Echelle » (Rambouillet) d'une capacité de 20 places pour des enfants et adolescents 0 à 20 ans.

### Pôle « TRAVAIL » :

- **Un Etablissement et Service d'Aide par le Travail**, ESAT « CAT le Chêne I et II » (Rambouillet). La capacité d'accueil pour les deux sites est de 97 places.
- **Un Etablissement et Service d'Aide par le Travail**, ESAT « Pierre Boulenger » (Le Perray-en-Yvelines) de 60 places.

### Pôle « HEBERGEMENT-SERVICES A LA PERSONNE » :

- **Un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale**, SAVS Confiance (Rambouillet), qui accompagne 45 personnes.
- **Un Foyer d'hébergement**, « La Maison Carnot » (Rambouillet), accueillant 40 travailleurs en ESAT.
- **Un Foyer d'hébergement**, « Les Patios » (Les Essarts le Roi) qui accueille 40 travailleurs en ESAT (à compter de novembre 2012 suite aux travaux de rénovation).
- **Un Centre d'Accueil de Jour**, CAJ « La Cascade » (Rambouillet). D'une capacité d'accueil de 24 places, il accompagne des personnes en situation de handicap mental âgées de 18 à 60 ans.

A ce jour plus de 400 enfants et adultes sont pris en charge par les différentes structures de l'Association. L'encadrement représente une équipe de 140 professionnels.